

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE)

DECRET N°2013-492 DU 30 SEPTEMBRE 2013

portant nomination au Ministère
de la Défense Nationale.LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n°90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n°2013-319 du 11 août 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-593 du 31 décembre 2010 le modifiant et le complétant ;
- Sur Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 30 septembre 2013,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés aux postes ci-après :

Directeur de Cabinet du Ministre: Intendant Général de Brigade Pascal SABI MOUKA.

Secrétaire Général du Ministère : Colonel Laurent AMOUSSOU.

Inspecteur Général des Armées : Capitaine de Vaisseau Jean A. ADEGBITE.

Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre :

Colonel Abdoul Baki SANNI BACHABI.

Chef d'Etat-Major Adjoint
 de l'Armée de Terre : Colonel Guy Antoine ADJAHO.

Conseiller Technique aux Affaires
 Sociales : Colonel Théodore GLELE.

Conseiller Technique Juridique : Intendant Militaire de 1^{ère} classe
 Toussaint VIGNONZAN.

Conseiller Technique à la Santé : Médecin Colonel Rafiou LAWANI.

Directeur du Service de Santé des
 Armées : Médecin Colonel Jean SEHONOU.

Directeur du Service de
 l'Intendance des Armées : Intendant Militaire de 2^{ème} classe
 Alfred ASSOGBA.

Directeur du Génie et de la
 Participation au Développement : Colonel Bonaventure VIGAN-MEDJI.

Directeur des Ressources
 Financières et du Matériel : Intendant Militaire de 1^{ère} classe
 Alidou KODA.

Directeur de la Sécurité
 Militaire : Colonel Yacoubou GARBA.

Directeur de la Programmation et
 de la Prospective : Colonel Moïse TALON.

Directeur des Ressources
 Humaines : Colonel Barthélémy DEGAN.

Directeur des Transmissions et de
 l'Informatique : Commandant Idrissou CHABI SOULE.

Directeur de la Communication et
 des Relations Publiques : Lieutenant-Colonel Rock Aurélien
 OUANGBEY.

Attaché de Défense près
 l'Ambassade du Bénin à Berlin : Colonel Christian De SOUZA.

Attaché de Défense Adjoint près
 l'Ambassade du Bénin à Berlin : Capitaine de Frégate Aliassou K.
 ABALLO.

Attaché de Défense Adjoint près
 l'Ambassade du Bénin à Paris : Lieutenant-Colonel Sévérin
 KOUMASSEGBO.

Attaché de Défense près
 l'Ambassade du Bénin à Pékin : Lieutenant-Colonel Elisée ADJILE.

Attaché de Défense Adjoint près
 l'Ambassade du Bénin à Pékin : Chef d'Escadron Abdoulaye MORO.

Attaché de Défense près
l'Ambassade du Bénin à
Washington :

Capitaine de Vaisseau Vincent DEDO.

Attaché de Défense Adjoint près
l'Ambassade du Bénin à
Washington :

Chef d'Escadron Spéro L. GOUCHOLLA.

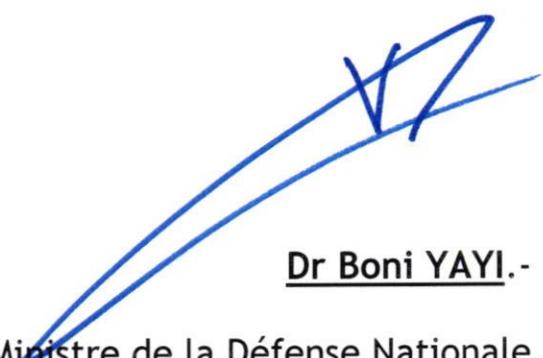
Attaché de Défense Adjoint près
l'Ambassade du Bénin à
Bruxelles :

Intendant Militaire de 2^{ème} classe
Maxime CHAHOUN.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des
intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 septembre 2013,

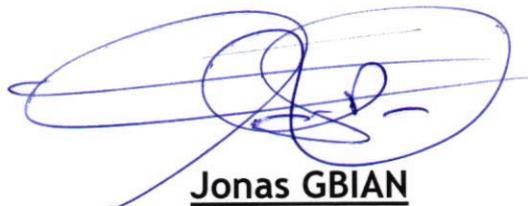
Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



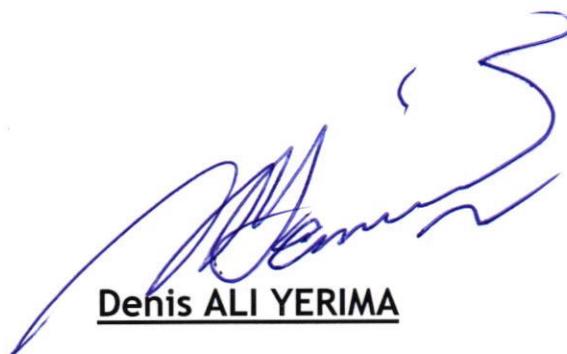
Dr Boni YAYI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Défense Nationale,



Jonas GBIAN



Denis ALI YERIMA

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDN 4 – MEF 4-AUTRES MINISTÈRES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-
ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 -INTERESSES 24 -JO 1